



Mission régionale d'autorité environnementale  
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence  
d'observation de la Mission régionale d'Autorité  
environnementale d'Île-de-France sur le PLU de  
Villiers-sur-Morin (77) dans le cadre de sa révision**

N°MRAe APPIF-2025-116  
du 22/10/2025

\* \* \*

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 22 juillet 2025 pour avis sur le PLU de Villiers-sur-Morin (77), dans le cadre de sa révision.

Conformément à l'article R. 104-25 du de l'urbanisme, aucun avis de l'Autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de trois mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette absence d'avis résulte de la nécessité, pour l'Autorité environnementale, de prioriser l'examen des dossiers au regard des moyens dont elle dispose et ne traduit pas une absence potentielle d'enjeux environnementaux.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'urbanisme. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.

**Délibéré en séance le 22/10/2025**

**Siégeaient :**

**Florence BRILLAUD-CLAVERANNE, Guillaume CHOISY, *président par intérim*, Stéphan COMBES,  
Philippe GRALL, Jacques REGAD et Tony RENUCCI**